Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 21 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 21 juin à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le15 juin 2023, s'est réuni en la salle des chênes à COUFFE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 17

Nombre de délégués participant au vote : 15

Titulaires présents :

Elus Couffé: Frédéric DELANOUE, Daniel PAGEAU, Suzanne LELAURE, Roseline VALEAU,

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Céline VERMOSEN (pouvoir de Michaël DAVID)

Elues Ligné: Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil: Florence BEZIER, Daniel GARNIER, Damien LE BRESTEC, Jacqueline LE TEXIER, Daniel MOULIN

Suppléants présents :

Elus Couffé: MBILEMBI BOMODO Eugénie, Cécile COTTINEAU

Elus Ligné: Guillaume NIEL (pouvoir de Maurice PERRION), Anita MENET

Suppléants absents excusés :

Titulaires absents excusés :

Elus Le Cellier: Aurélia AUDRAIN, Michaël DAVID (pouvoir à Céline VERMOSEN),

Elus Ligné: Maurice PERRION (pouvoir à Guillaume NIEL)

Elues Couffé: Sylvie FEILLARD, Sylvie LE MOAL

Elus Le Cellier: Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Stéphanie HERBETTE, Didier PICAT

Elus Ligné: Mélanie BRIAULT, Aurélie VASSAULT DUVAL

Elus Mouzeil: Benoît DESORMEAUX, Marina JULIENNE, , Marie RAFFIN, Nathalie TRUN

N°21.06.2023-15 CADRE D'ACCUEIL DES STAGIAIRES BAFA AU SIVOM

Madame la Présidente explique que le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont des brevets d'État non professionnels délivrés par la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports. Ils consistent en une formation à la fois théorique et pratique qui apporte aux candidats les connaissances générales sur le fonctionnement matériel et pédagogique d'un accueil collectif de mineurs (BAFA) ou leur permet de diriger volontairement et de façon occasionnelle des enfants et adolescents le plus souvent en accueil collectif de mineurs (BAFD).

Après avoir suivi une session de formation générale auprès d'un organisme de formation, les futurs diplômés doivent, dans les dix-huit mois, réaliser une session pratique de 14 jours en séjour de

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le



ID: 044-244400669-20230621-21062023_15-DE

vacances ou dans un accueil de loisirs habilité ou agréé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Cette formation pratique peut être rémunérée, elle est alors assimilable a un contrat de travail, ou bien la personne en formation peut intervenir comme bénévole ou volontaire et le contrat prend la forme d'une convention de stage.

Conscient de l'importance de cette session pratique obligatoire et validante dans le cursus des formations BAFA et BAFD, le SIVOM souhaite pouvoir accueillir des stagiaires. L'accueil de stagiaires est intéressant car il permet aux jeunes professionnels d'être accompagnés dans leur devenir professionnel et à nos structures de repérer les talents éventuellement à conserver. Lors des périodes d'intervention, les stagiaires BAFA / BAFD peuvent être comptabilisés dans l'encadrement comme agent qualifié. En conséquence, il est proposé au comité syndical :

- la mise en œuvre de contrat de travail rémunérés dans le cadre des besoins saisonniers pour les stagiaires BAFA / BAFD comptabilisés dans l'encadrement.
- la mise en œuvre de conventions de stage à destination des personnes réalisant, au sein de l'accueil collectif de mineurs, la session pratique de leur formation BAFA ou BAFD, dès lors qu'elles ne sont pas comptabilisées dans l'encadrement. Le stage s'effectuera avec une gratification correspondant à 60% du SMIC.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés	<u>:</u>		,
Voix pour : 8	Voix contre : 0	Abstention: 7	Ne prend pas part au vote : 0

- D'approuver le cadre d'accueil des stagiaires BAFA/BAFD dans les conditions ci-dessus.

Pour extrait conforme aux registres

La Présidente, Anne-Marie CORDIER

SIVOM du Sacteur de Ligné
Splace de la Perreiterie

4485

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :